

Aperçu de l'initiative de financement pluriannuel concernant la gestion des déchets solides 2025-2028

L'objectif de cette initiative est de fournir du financement et de l'assistance aux Premières Nations opérationnelles ou en développement pour soutenir des projets et des activités de gestion des déchets solides. Le financement peut être utilisé pour soutenir des projets d'une durée maximale de deux ans, à condition qu'ils soient entièrement achevés avant le 31 mars 2028.

L'objectif général de l'initiative de financement pluriannuel pour les déchets solides est le suivant :

- Faire progresser les projets qui réduisent le fardeau des déchets solides dans les réserves;
 - Soutenir l'élaboration de lois et de programmes visant à réduire le risque de décharges illégales, d'élimination inappropriée des déchets, d'abandon de débris et de locaux inesthétiques;
 - Promouvoir des techniques appropriées de traitement et d'élimination des divers flux de déchets, en particulier des déchets dangereux;
 - Permettre une planification adéquate afin de réduire les risques potentiels associés à l'emplacement et au fonctionnement des installations de traitement et de transfert des déchets proposées;
 - Résoudre les problèmes liés à l'élimination des déchets solides par le biais de tests et de la fermeture d'anciens sites;
 - Conclure des ententes de partenariat et des accords juridiques pour le réacheminement des déchets vers des installations de traitement des déchets régionales et municipales dûment autorisées;
 - Accroître les capacités internes des Premières Nations signataires de l'Accord-cadre pour assurer la gestion efficace des déchets solides dans les réserves.
- **Financement des Premières Nations participantes** - Sous réserve de l'obtention du financement provenant du Canada, le Centre de ressources versera aux Premières Nations sélectionnées entre **15 000 \$ et 70 000 \$ par année** pour la durée prévue du projet, en fonction de l'avancement des étapes, pour les coûts admissibles du projet. Le montant exact du financement par projet et par année variera en fonction du nombre de propositions reçues ou élaborées et du coût estimatif total des projets approuvés. **Ce financement ne concerne pas les activités d'exploitation et d'entretien, ni les projets d'immobilisation et d'infrastructure.**
- **Exemples de projets financés dans le passé** - Plans de gestion des déchets solides, lois sur les déchets solides, programmes de réacheminement des déchets (recyclage, compostage, réutilisation) y compris des activités d'éducation et de sensibilisation, plans d'exploitation et d'entretien, programmes de nettoyage (décharges non autorisées, récupération de véhicules, etc.), programmes innovants de réutilisation des déchets, achat d'équipement de gestion des déchets solides.
- **Calendrier** - Toutes les étapes et les exigences en matière de production de rapports doivent être complétées d'ici le **31 mars 2028**.

Premières Nations admissibles

Pour être admissible à cette initiative de financement, une Première Nation doit :

- Être une Première Nation opérationnelle ou en développement; et
 - Ne pas déjà recevoir du financement d'une autre source pour le même projet de GDS (p.ex. Services aux Autochtones Canada)
- **Coordonnées du CR** – Pour plus d'informations sur cette initiative de financement spécial, veuillez contacter **Amanda Misnakoshkang** à l'adresse amanda.misnakoshkang@labrc.com.